Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 064-216401943-20261012-2026_42-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COSLÉDAÀ-LUBE-BOAST DU 12 OCTOBRE 2026

Le douze octobre deux mille vingt-six, à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Coslédaà-Lube-Boast, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sur la convocation de Monsieur Pascal BOURGUINAT, Maire, affichée et publiée sur le site internet le 6 octobre 2026 et transmise par voie électronique le 6 octobre 2026, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Pascal BOURGUINAT, Joël OFFICIALDÉGUY, Michel CAMBAYOU, Michel DAVID, Aline FABRE, Kathleen LOPEZ, Ludovic OLIVA, Sonia PETIT, Béatrice POUTOU

Excusé(s) : Marine BELLOCQ, Julien THURET

Pouvoir(s) : de Julien THURET à Pascal BOURGUINAT

Secrétaire de Séance : Aline FABRE

Délibération 2026-42 : Modification statutaire – Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre

Monsieur le Maire explique qu'en date du 8 septembre 2026, le comité syndical du Syndicat d'Eau et d'Assainissement (SEABB) a adopté le projet de modification statutaire qui porte notamment sur les points suivants :

- L'adhésion de la commune de Vidouze à la compétence « Eau potable », à compter du 1er janvier 2027 ;
- La réorganisation de la structure budgétaire du syndicat comprenant :
 - La suppression du budget général ;
 - L'attribution de la compétence « Eau » au budget principal 70200 ;
 - La dissolution du budget 70203, anciennement rattaché à l'eau potable ;
 - Le changement de nomenclature du budget 70200, qui passera en M49.

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités territoriales, les modifications statutaires sont soumises à l'approbation des organes délibérants des collectivités membres, selon les modalités prévues par cet article.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification statutaire.

Le conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications et en avoir délibéré,

APPROUVE les statuts du Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre ci-annexés.

Membres en exercice : 11
Membres présents : 9 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Coslédaà-Lube-Boast, le 15 octobre 2026

Le Maire,
Pascal BOURGUINAT

MAIRIE DE
COSLEDAA LUBE BOAST
30, route de la mairie
64160
☎ 05 59 68 02 64
mairiecosledaa@sfr.fr